

# MISE EN PLACE D'UNE BENNE ECO-MOBILIER À LA DÉCHÈTERIE À DESSENHEIM



La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach améliore la prestation de ses déchèteries. Une benne Éco-Mobilier sera en place à la déchèterie à DESSENHEIM à compter du samedi 17 juillet 2021.

Cette benne apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

## DÉCHETS ACCEPTÉS

Sont acceptés dans cette benne :

- Le mobilier mono ou multimatériaux (comportant bois, mousse, tissu, plastique, ferraille, etc.),
- Le mobilier quel que soit son état : cassé, abîmé, en morceaux. Les matelas, canapés, etc. peuvent être sales ou déchirés

	Intérieur	Extérieur (jardin, camping)
Ranger	 BUFFETS  PLACARDS  CAISSONS (cuisine, bureau...) ETAGERES	
S'asseoir	 CHAISES  FAUTEUILS  SIÈGES DE BUREAU  CANAPÉS  COUSSINS	 CHAISES  CHAISES LONGUES
Se coucher	 MATELAS  SOMMIERS  CADRES DE LIT  OREILLERS  COUETTES	 LITS DE CAMP  SACS DE COUCHAGE
Poser	 TABLES  PLANS DE TRAVAIL  TABLES BASSES  BUREAUX	 TABLES DE JARDIN

Dans l'optique de réduction des déchets, le dépôt du mobilier en bon état doit se faire à l'espace « Ressourcerie » présent en déchèterie.

## ATTENTION :

- Les meubles **doivent être démontés** afin d'optimiser le chargement de la benne et obligatoirement **vidés de leur contenu** (retirer les éléments électriques encastrés, éviers, vasques et tout objet pouvant se trouver à l'intérieur).
- Les **planches de bois ou métalliques provenant d'une étagère sont à mettre dans la benne Eco-mobilier** (et non dans la benne bois ou la benne ferraille).

## Quelques exemples de déchets non-acceptés :

- Non mobilier (porte, huisserie, volet, bois hors charpente, palette, etc.)
- Accessoires de décoration (bibelot, miroir, tableau, rideau, tapis, etc.)
- Équipements loisir (siège auto, poussette, jeu extérieur, etc.)
- Autres (emballage de meubles, vasque, article ménager, etc.)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- par téléphone au 03 89 72 56 49,
- par mail [contact@paysrhinbrisach.fr](mailto:contact@paysrhinbrisach.fr)
- ou consulter le site internet [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr)

**Contact presse :**  
Jessica DALSTEIN, chargée de communication  
03 89 72 14 99  
[jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr](mailto:jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr)

